

L'exploitation des forces de travail

Autor(en): **F.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **1 (1909)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'ai pas travaillé moi-même aussi ? Est-ce que je n'ai pas eu toutes les peines et tant de soucis pour diriger et surveiller le travail, de même avec l'administration et pour faire écouler la marchandise ? Est-ce que je ne dois rien avoir pour tout cela ?

— Certainement pas, Monsieur. Vous devez avoir votre salaire, comme chaque ouvrier mérite le sien. Si vous avez contribué à la bonne marche de l'entreprise comme directeur, chef d'atelier ou comptable, vous devez recevoir le salaire respectif. Mais est-ce que vous serez content avec cela ? N'êtes-vous pas habitué à un revenu beaucoup plus haut ? En réalité, est-ce que tous les capitalistes travaillent comme c'est le cas de vous et peut-être de quelques autres ? Si vous étiez, par exemple, actionnaire d'une société et que vous n'auriez pas autre chose à faire que de couper des coupons, comment feriez-vous dans ce cas pour justifier votre bénéfice, puisque vous ne travaillerez pas et ne vous passez de rien ?

De nouveau le capitaliste change de posture. Il se dresse et devient grincheux.

— Est-ce que ce n'est pas moi qui donne à l'ouvrier l'occasion de travailler ? Qui est-ce qui vous procure les matières premières, les outils ? Qui est-ce qui a installé la fabrique, et qui la fait chauffer et éclairer ? Tous ces services que je rends à l'ouvrier et sans lesquels ce sans-avoir ne pourrait exister, est-ce que je ne dois pas me les faire payer ?

— Excusez, Monsieur, permettez-moi de regarder un peu de plus près ces services que vous prétendez nous rendre. Vous êtes propriétaire d'une grande fabrique de chapeaux. Vous achetez des peaux et du poil ; les ouvriers les travaillent et en fabriquent des chapeaux. Vous leur donnez donc du travail et par conséquent les moyens pour vivre ; vous leur rendez un grand service et vous vous considérez comme le bienfaiteur de vos ouvriers et ouvrières. Eh bien ! toutefois, vous devez pourtant reconnaître que les ouvriers vous rendent un grand service aussi, en travaillant pour vous. S'ils ne travaillaient pas chez vous, les peaux que vous avez achetées pourriraient, les poils moisiraient, vos machines deviendraient rongées par la rouille et votre fabrique tomberait en ruine. Essayez-le seulement une fois pendant une année de laisser votre fabrique fermée, vous verrez alors quel service les ouvriers vous rendent en mettant leur force de travail à votre service. Et comment récompensez-vous ce service ? Ce que vous leur donnez suffit à peine pour qu'ils puissent se procurer le strict nécessaire et s'accorder une fois par année un petit plaisir. Mais vous, vous vivez toujours bien, vous jouissez de tout ce qui peut rendre agréable votre existence, et

en même temps et malgré cela vous devenez toujours plus riche. Le service que vous rendez aux ouvriers vous rapporte donc beaucoup, et celui que les ouvriers vous rendent leur rapporte très peu. En avez-vous le droit ? Est-ce que c'est juste ?

— Je me moque de vos droits et de la justice, réplique maintenant le capitaliste, devenu fâché, car il sent qu'au fond il a tort. J'ai la force de faire comme bon me semble ; les ouvriers qui ne sont pas contents n'ont qu'à s'en aller, j'en trouverai assez d'autres.

— Très bien, répond l'ouvrier en souriant. Cette fois vous avez dit la vérité. Vous avez le droit de nous exploiter grâce à l'ordre social actuel. Ce droit découle de la force, ce n'est au fond que le droit du plus fort. Mais écoutez un moment : Comme ce droit n'a pas toujours existé, il ne durera pas toujours non plus. Aujourd'hui, vous êtes le propriétaire de votre capital et vous l'employez pour produire ; vous vivez de votre droit de propriétaire. Mais ce capital peut aussi exister sans vous, et le temps viendra où il y aura bien du capital, mais plus de capitalistes. Dans un autre ordre social — et qui viendra plus vite que vous ne croyez — on aura aussi besoin de peaux, de poils, de machines, etc., pour fabriquer des chapeaux, mais on n'aura plus besoin de fabricants de chapeaux, de capitalistes. De vous et de votre classe on peut s'en passer, mais des ouvriers, qui jouent entre l'homme et la nature le rôle d'intermédiaires, on ne s'en passera jamais. Nous sommes les propriétaires de nos forces de travail et celles-là on ne peut pas nous les prendre ; elles sont inséparables de notre corps. Mais *vo*tre propriété, votre capital, on peut vous le prendre et il arrivera que tout le capital, tel que le terrain, les moyens de production, deviendra la propriété de la communauté. Votre classe disparaîtra dans l'ensemble des hommes productivement occupés. Vous voyez, Monsieur, que le capitalisme peut avoir une fin, vers laquelle il marche du reste rapidement. Le flot montant du socialisme ne lui laisse encore que peu de temps ; qu'il se prépare donc. Alors, ils diront : Adieu mon doux temps où je pouvais exploiter les autres.

Ceci dit, l'ouvrier s'en va et laisse planté là le capitaliste ébahi.



L'exploitation des forces de travail.

Chaque ouvrier, petit patron ou fabricant qui a déjà eu l'occasion de comparer les procédés de travail d'autrefois à ceux d'aujourd'hui, considérera comme un fait incontestable — s'il est susceptible d'un jugement impar-

tial — que l'intensité du travail a considérablement augmenté avec le développement de la technique.

Il y a 50 ans ou un siècle, la journée de travail était en général beaucoup plus longue dans les métiers où la division du travail et le travail à la machine ne jouaient pas un rôle important.

Dans les fabriques, surtout dans celles où le travail des femmes et des enfants remplaçait celui des hommes, l'exploitation était souvent effrayante. Les ouvriers frappés par un esclavage nouveau se trouvaient dans la règle sur le niveau social qu'on appelle le « Lumpenproletariat » (les gueux). Les ouvriers et ouvrières de fabrique étaient traités avec un mépris profond par les représentants de la « bonne société », parmi lesquels les petits patrons et les artisans se comptaient également.

Une grande partie des ouvriers de métier se trouvait également sur une échelle morale très basse. Malgré que les anciennes corporations ouvrières soutenaient des luttes sérieuses contre les maîtres d'état, la mentalité des ouvriers de ces temps-là, tout comme celle des ouvriers arriérés d'aujourd'hui, était portée à regarder les patrons comme les maîtres absolus, comme les souverains qui leur donnent de quoi vivre.

Je soutiendrai avant tout celui qui me donne mon pain, était et est encore la devise de ces esclaves.

Malgré qu'à cette époque la journée de travail était plus longue, l'exploitation des ouvriers n'était pas aussi intense qu'aujourd'hui. D'abord, il y avait beaucoup plus de pauses pendant le travail, et pendant la semaine très souvent des fêtes religieuses, populaires, politiques ou autres. N'étant pas occupé au travail monotone, conséquence de la division du travail, l'ouvrier mettait tout son orgueil à faire son travail comme il faut, selon les règles du métier, il se plaisait de produire des pièces de qualité et les heures lui passaient inaperçues.

Des changements considérables se sont accomplis depuis. Quelle chasse et quelle excitation voyons-nous dans les ateliers et les fabriques modernes pour faire travailler toujours plus vite! Avec la réduction des heures de travail qui a été réalisée peu à peu depuis, le travail a été considérablement intensifié. La force de travail de l'ouvrier est exploitée d'une façon beaucoup plus intense qu'autrefois. Des méthodes de travail et d'exploitation toujours plus raffinées et destinées à tromper l'ouvrier ont été introduites. Le travail aux pièces a été complété par des systèmes à primes. Les parts aux bénéficiés et les institutions de bienfaisance, etc., ont dû faire le reste pour rendre les ouvriers contents et leur cacher les véritables intentions de leurs exploités.

Les entrepreneurs de tout acabit, mais surtout ceux qui sont organisés dans la Société suisse des arts et métiers, n'ont jamais pu se rendre à l'idée, que les temps sont passés où ils pouvaient traiter les ouvriers comme des enfants. Il y a vraiment de quoi rire, quand on voit la peine que se donnent les écrivains à la solde du patronat pour faire comprendre aux ouvriers par le moyen de sages conseils qu'ils sont sur le mauvais chemin, quand ils suivent les meneurs et quand ils se défendent contre cette exploitation honteuse de leurs forces.

Un article paru dans l'organe de la Société suisse des arts et métiers en est un exemple. Cet article commence ainsi :

« La diminution de l'intensité du travail ainsi que la réduction des heures de travail sont des moyens par lesquels les ouvriers syndiqués veulent diminuer la productivité du travail.

« D'après les journaux socialistes, une pensée idéale se trouve à la base de l'enseignement de travailler à son aise. L'ouvrier renonce ainsi individuellement à toute amélioration de sa position matérielle, en faveur du relèvement des conditions d'existence en général.

« Moins l'ouvrier s'efforce individuellement, plus l'ensemble des ouvriers aura du travail et une existence assurée.

« C'est pourquoi leur devise doit être : « *Allons doucement !* » Ne nous éreintons pas, car chaque goutte de sueur de plus nuira à nos camarades et enrichit le patron.

« Il n'est pas besoin de démontrer qu'une telle argumentation paraît incompréhensible aux patrons. Ils ont le droit de demander que l'ouvrier produise un travail correspondant au salaire qu'il reçoit. Si le patron arrive dans une situation désavantageuse parce que les ouvriers travaillent trop aisément, il a tout autant le droit de se plaindre que l'ouvrier qui ne reçoit pas un salaire équivalant au travail qu'il fait.

« Mais mettons, pour une fois, le point de vue du patron de côté et n'envisageons que celui de l'ouvrier. Est-ce qu'il a vraiment un avantage quelconque de travailler trop à son aise? Non! disons-nous.

« Les conséquences de cette inactivité de ses forces sont tout aussi funestes pour lui-même que pour l'ensemble. Celui qui n'emploie pas ses forces physiques et intellectuelles et ne les développe pas entièrement, recule au lieu d'avancer. Sa productivité diminue. Du fait de restreindre intentionnellement sa force de production, une impuissance fatale résulte avec le temps pour l'ouvrier qui finira par ne plus pouvoir fournir même une quantité restreinte de travail. En plus, celui qui ne met pas toutes ses forces au travail, n'y trouvera jamais cette satisfaction qui nous aide à vaincre beaucoup de désagréments dans la vie. Seul celui qui *veut* travailler, trouvera le travail gai et léger, mais bien lourd le trouvera celui qui *doit* travailler. Pour cela c'est un vrai crime, commis à la classe ouvrière, de lui recommander de travailler trop doucement ».

Qui veut encore s'élever contre une science pareille? Don Quichotte n'est rien à côté de nos héros du patronat, car un adversaire tel qu'on le voit ici en fantaisie n'existe pas.

Les quelques fortes têtes qui émettent l'une ou l'autre des opinions réfutées ci-dessus, ne peuvent être prises au sérieux. Même les anarcho-syndicalistes, qui recommandent entre autres, comme action directe, la résistance active et passive au travail, ne conseillent généralement d'employer cette méthode que là où les entrepreneurs n'offrent pas des conditions de travail satisfaisantes. Ils disent, en retournant le proverbe patronal : « Pour mauvais travail, mauvais salaire », « *Pour mauvais salaire, mauvais travail* ». Ce serait stupide de s'imaginer qu'on puisse arriver, en travaillant trop à son aise, à une amélioration générale des conditions d'existence des ouvriers, dans une industrie développée au point de vue technique, comme le sont nos industries modernes.

Dans les usines mécaniques, il y a des milliers d'ouvriers et d'ouvrières qui n'ont pas même le choix de travailler tranquillement.

Ils sont obligés de suivre la marche de leurs machines et s'ils ne le feraient pas, ils s'exposeraient souvent aux pires dangers.

Les ouvriers sont obligés de chercher à réduire, autant que possible, la journée de travail, parce que le système de travail moderne, qui est la conséquence de l'introduction du machinisme, use leurs forces beaucoup trop vite.

Cette tendance a pour conséquence que les autres, dont l'intensité de travail dépend de leur volonté, ménagent davantage leurs forces de travail. L'ouvrier conscient, auquel on parle de satisfaction au travail, auquel on conseille de faire des économies, de ne faire aucune dépense inutile, de se mettre à l'abri des incertitudes de l'avenir en faisant des économies, répondra aujourd'hui à l'entrepreneur : « Bon, je mettrai votre enseignement en pratique, mais j'économiserai ce qui me

semble avoir la plus grande importance, et ce sont mes forces, ma santé. Elles constituent ma seule fortune et mon seul bien que je puisse ménager. Je ne garderai donc de les gaspiller inutilement. Je ne dépenserai journalièrement de mes forces que ce que les lois naturelles me permettent, sans porter préjudice à ma santé. C'est pour ces raisons-là que nous cherchons à obtenir la diminution des heures de travail et que nous nous opposons à l'exploitation illimitée de nos forces. L'ouvrier qui est partisan de cette théorie, peut-il être considéré comme fainéant? Tout homme sincère doit reconnaître que ce n'est pas le cas.

En quoi consiste, par exemple, le principe du salaire minimum, défendu par nos organisations syndicales et qui est combattu par les entrepreneurs, particulièrement par les petits patrons? Ce n'est autre chose que la dernière limite, en dessous de laquelle ne doit être rétribué aucun travail et à partir de laquelle les ouvriers devront être payés selon leur productivité. Cela ne veut donc pas dire que nous faisons de la propagande pour que l'on travaille lentement. Ce n'est pas renoncer individuellement à toute amélioration de sa position matérielle en faveur de l'ensemble de la classe ouvrière.

L'organe de la Société suisse des arts et métiers ne paraît pas remarquer qu'il se contredit lui-même, en disant pour terminer :

« La revendication de travailler à son aise, c'est-à-dire une diminution consciente de l'intensité du travail, n'a aucun sens, même au point de vue de l'ouvrier. Seul celui qui emploie ses forces assidûment, sans exagérer — et du reste aucun patron raisonnable ne demandera cela — travaille dans son propre intérêt, autant que dans celui des siens et sera un membre utile à la société. »

D'accord! Mais, puisque les patrons irraisonnables sont en majorité, il incombe aux organisations ouvrières de leur apprendre raison. Continuez seulement de raisonner ainsi; de notre côté, nous continuerons le travail d'éducation des ouvriers, peut-être reconnaîtrez-vous aussi pour finir, que, dans votre rôle actuel d'exploiteurs des salariés, vous êtes des gens superflus et qu'il était dommage pour chaque goutte de sueur versée par l'ouvrier pour remplir vos bourses.

F. Th.



Mouvement syndical international.

Théories et pratiques du syndicalisme en France.

On sait que les maçons et manœuvres à Paris et aux environs viennent de terminer leur grève — commencée dans le courant du mois d'août — par l'établissement d'un contrat collectif avec l'Association des entrepreneurs.

Par cette grève, qui engloba plus de 15,000 participants, les ouvriers ont, dans une certaine mesure, obtenu satisfaction. Entre autre le tâcheronnage a été, sinon totalement aboli, du moins fortement restreint.

Un des collaborateurs principaux du *Réveil*, à Genève, sachant mieux ce que les maçons parisiens auraient dû faire pour obtenir gain de cause, saisit l'occasion pour adresser de graves critiques aux personnes qui ont conseillé aux grévistes d'entrer dans la voie des contrats collectifs.

Nous ne savons pas si l'organisation des ouvriers en cause était assez solide pour pouvoir leur assurer le maintien de ce contrat pour toute sa durée et un contrôle assez rigoureux sur tous les chantiers. Sans une organisation sérieuse et solidement constituée, il n'y a pas de contrôle régulier et ainsi il arrive facilement qu'un contrat ne lie en réalité que les ouvriers, tandis que les patrons continuent à faire ce que bon leur semble. Mais nous voulons bien croire que les maçons parisiens et ceux qui sont à la tête de leur organisation, soient assez intelligents pour se rendre compte des mesures nécessaires pour faire profiter les ouvriers en cause des avantages que leur offre le contrat qu'ils viennent d'établir. Sans doute, des contrats ou des conventions établis dans les sphères influencées par le *Réveil* n'auraient que peu de valeur, l'absence d'organisation rendant impossible le maintien de ce que les ouvriers peuvent obtenir à un moment donné, même sans organisation, par une grève spontanée. Si les maçons parisiens pouvaient seulement maintenir la suppression du tâcheronnage, ce serait déjà un beau progrès et ceux qui les critiquent aujourd'hui dans le *Réveil* feraient mieux de suivre leur exemple en encourageant.

Les corporations ouvrières du bâtiment à Genève, sur lesquelles ils ne sont pas sans influence à en faire autant, car à Genève le tâcheronnage, ce système raffiné de l'exploitation de l'ouvrier faible par l'ouvrier qualifié, est de coutume dans la plupart des corporations du bâtiment. La suppression du tâcheronnage serait autant une question de principe qu'une revendication d'ordre pratique à poser et à recommander aux ouvriers, puisque c'est un système d'exploitation entre ouvriers et par cela une cause de division profonde et continue.

Toutefois, où le collaborateur du *Réveil* a raison, c'est quand il trouve que la solution intervenue dans la grève du bâtiment à Paris n'est pas trop en harmonie avec les formes générales du mouvement syndicaliste français.

Voici ce que le camarade André publie à ce sujet dans *Le Socialisme*.

LE „BATIMENT”

Sa façade et l'intérieur

« Un syndicat ouvrier ne peut agir efficacement que s'il est puissant, et sa puissance est faite d'abord du nombre de ses membres. Lorsqu'un syndicat ne réunit qu'un faible pourcentage des ouvriers de la corporation, il est, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, incapable d'obtenir quoi que ce soit de sérieux et si, une fois, par surprise, il a remporté un avantage, jamais il ne peut le conserver. Pour suppléer au nombre des non-adhérents, ses syndiqués sont réduits à la seule activité qui leur soit permise : l'activité verbale. La logomachie tient lieu de tout. Le « révolutionnarisme » utopique remplace les réalités.

« Au contraire, dès qu'un syndicat existe autrement que par un timbre à vingt-cinq sous et que par les ordres